



OISE : Un Maire contre les Veneurs

N.R. | 10.01.2011, 07h00

Oise : AVILLY-SAINT-LÉONARD (60300)**Le Maire en guerre contre les Veneurs**

L'irruption il y a une semaine, d'un cerf dans Senlis, en marge d'une chasse à courre, a ranimé la colère d'Amédée Bussière, maire d'Avilly-Saint-Léonard. Il est aux premières loges car sa commune est située en lisière de la forêt de Chantilly, terrain de jeu favori des veneurs. Il y a un an lors de ses vœux, il avait lancé un appel aux maires des environs pour mettre bon ordre dans les chasses à courre.

« Seul Lamorlaye m'a répondu », regrette le maire. A deux reprises le village avait été le théâtre d'incidents. En 2008, un cerf, coursé, par les chiens avait traversé en plein match un terrain de foot. A la Toussaint 2010, un autre animal avait déboulé dans le centre-bourg, derrière l'école. « Imaginez qu'un enfant à vélo rencontre un cerf de 120 kg », s'émeut Amédée Bussière.

Finalement, le cerf avait été abattu d'un coup de fusil dans le marais. Une zone qui « se trouve à une portée de fusil d'Avilly et qui est propriété de la municipalité », précise le maire, qui souligne : « Je ne suis pas contre cette chasse mais qu'elle reste en forêt. J'estime que le plaisir de quelques-uns ne doit pas primer sur la sécurité des habitants. » Un message qu'il renouvellera samedi 15 janvier lors de la cérémonie des vœux. Car, depuis son appel, il estime que la situation n'a pas évolué. Un protocole avait été signé entre le Rallye des Trois-Forêts et la commune sous l'égide du sous-préfet. Il prévoit de diminuer de moitié les jours de chasse et de proscrire cette activité le samedi. Le périmètre dévolu à l'équipage avait été délimité : il ne pouvait pas aller au-delà d'une frontière ouest-est en forêt de Chantilly.

« Ce protocole n'est pas respecté, dénonce le maire qui réclame un nouveau rendez-vous avec le sous-préfet. Les chasseurs prétendent qu'ils ne peuvent pas arrêter les chiens. » Tous les mardis, un employé communal vient contrôler les opérations. « Il veille à ce que le cerf ne soit pas tiré lorsqu'il est chez nous », indique l'édile.

Du côté des veneurs, Jean-Pierre Perney, le maître d'équipage du Rallye des Trois-Forêts, proteste tout aussi vigoureusement : « Ce protocole est respecté. Il y a dix jours nous avons arrêté tous les chiens avant la ligne convenue, sauf deux chiens. On l'ignorait. Cela peut toujours nous échapper. Depuis l'ouverture de la saison (fin septembre), nous avons arrêté neuf fois le cerf. » Précisant qu'une meute peut être constituée d'une quarantaine de chiens.

Revenant sur l'épisode de Senlis, il indique que ce vendredi matin, il y avait bien une chasse à courre dans la forêt de Chantilly : « Mais, ce cerf n'était pas chassé. Il a pris peur avec l'arrivée des chiens et quatre autres cerfs. C'est un non-incident. Nous avons une action écologique dans ce massif des Trois-Forêts. Nous sommes locataires de l'Institut de France (NDLR : propriétaire des forêts) et avons l'obligation de prendre un certain nombre d'animaux, sinon nous allons être verbalisés. Cette année, nous aurions dû en prélever trente-deux, alors que nous n'en sommes qu'à dix. »

